

Belgique : apprentissage du débat en seconde

Gilbert Jourdan, Professeur de morale laïque à Liège

CHOIX DU THÈME

Première étape : inviter les élèves eux-mêmes à proposer des questions à débattre. Préciser (au préalable) quelques critères du choix. Pour être vivante, authentique et efficace, la discussion doit : intéresser le plus grand nombre; concerner spécifiquement les 15-16 ans (en soulevant un problème intemporel lié ou pas à l'adolescence ou un problème conjoncturel lié à l'actualité); se nourrir d'une controverse réelle.

Au besoin, suggérer quelques exemples en donnant connaissance des thèmes choisis par les élèves des années précédentes. Exemples : " Pour ou contre la légalisation des drogues douces? "; " Pour ou contre l'abaissement de l'âge de l'autorité pénale? "; " Pour ou contre le choix du sexe de son enfant? ".

Tour de classe : chacun propose oralement un thème de son choix. Établir ainsi une première liste. Premier tour : chacun opte (par bulletin écrit et secret) pour trois thèmes de la liste, ce qui permet de sélectionner les trois sujets les plus cités. Un deuxième vote (toujours écrit et secret) désigne le thème qui sera débattu et, en cas de dysfonctionnement (par exemple, majorité écrasante, minorité trop faible) procure en réserve deux thèmes de remplacement.

MISE AU POINT DE L'ÉNONCÉ

D'abord convaincre la classe de la mise au point d'un énoncé nuancé et non équivoque. Chacun rédige sa propre proposition d'énoncé. Puis chacun lit sa proposition, écoute les autres, note celles qui lui semblent les plus pertinentes. Recherche collégiale : inviter les élèves à relever les nuances qui paraissent au service de l'énoncé le plus précis et le plus objectif (par rapport au questionnement ciblé), leur faire expliciter les raisons pour lesquelles seront écartés les énoncés ambigus, partisans, imprécis ou restrictifs, affiner les deux ou trois formulations les plus opératoires. Faire ensuite procéder au vote à main levée en explicitant trois options possibles : POUR, CONTRE, ABSTENTION. Proclamer le résultat, puis proposer de l'affiner par un second vote, qui a pour but de mettre à l'aise les indécis, les modérés ou les plus nuancés. Ce second vote a surtout pour but de désenfler le débat du poids de l'abstentionnisme. Cette position-refuge est renforcée par la crainte du dévoilement de soi liée à la transparence du mode de scrutin (la main levée et la disposition en carré des bancs exposent au regard) et au fait qu'au début de l'année, les élèves ne se connaissent pas encore (un groupe de morale est constitué d'élèves de classes différentes qui s'amalgament souvent pour la première fois), et ils ne se sentent pas encore protégés par le dispositif sécurisant de

confrontation réglementée qui va peu à peu être mis en place, et dont la finalité (à long terme) est de rendre effective une relative liberté d'opinion, de parvenir à une pratique égalitaire de l'échange, d'exclure toute forme de pression, donc de désinhiber (autant que possible) la prise de parole. C'est alors le moment de préciser les règles de base qui vont présider au dispositif et rendre le débat démocratique.

LE DISPOSITIF DE DISCUSSION

1. La parole doit être demandée et il faut attendre de la recevoir et non la prendre : l'attente est mise à profit pour affiner la pensée et sa formulation (c'est cette discipline fondamentale qui est la plus dure à acquiescer : il faut parfois toute l'année pour l'inculquer à certains!).
2. Il est interdit et stigmatisé d'interrompre celui qui a la parole.
3. Toute forme de pression, de perturbation, d'agression, de dérision est proscrite (au nom de la rigueur) et, si nécessaire, désamorcée (d'autorité ou par l'humour).
4. Toute opinion - quelle qu'elle soit - est prise en compte, tenue pour respectable et pratiquement respectée.
5. L'opinion minoritaire est protégée à tout prix (l'originalité de bon aloi et le non-conformisme sont encouragés).
6. L'écoute effective est valorisée.
7. Le professeur ne prend jamais parti et ne révèle son opinion qu'après la fin des travaux.
8. Il doit limiter son action au quadruple rôle de modérateur (il donne la parole, empêche l'interruption, assure l'équité), de facilitateur (il aide à la formulation dans le plus strict respect de la pensée de l'élève), de reformulateur (il réexprime en termes clairs et corrects l'intervention jusqu'à complète satisfaction de l'intervenant dont l'approbation est sollicitée), et de gardien des règles du dispositif.

De nouveau, faire procéder au vote à main levée, mais cette fois en proposant quatre positions possibles, dont deux atténuées : POUR, PLUTÔT POUR, PLUTÔT CONTRE, CONTRE. En contrepartie, il devient possible d'exclure l'abstention. Analyser le vote et la géographie humaine de la confrontation : mise en place de la majorité et de la minorité. Puis, donner brièvement la parole pour permettre aux élèves d'exprimer "à chaud" leurs réactions au moment où apparaît enfin avec netteté comment se profilent les tendances confrontées dans ce débat. En cas de disproportion excessive et dommageable à l'intérêt même de la confrontation, suggérer à la classe de passer au thème classé en second.

LES ARGUMENTS EN PRÉSENCE

Légitimer la priorité de la majorité dans la prise de parole : il s'agit non de faire prédominer le grand nombre, mais d'accorder l'avantage au petit nombre de parler en second lieu, donc en connaissance des arguments de la partie adverse. Donner la parole à tous les tenants de l'opinion majoritaire (en limitant la prise de parole à un seul argument non encore exprimé). Chaque argument est exprimé par l'élève, puis soumis à un travail oral de recomposition : donc (avec l'aide du professeur) au besoin précisé dans son contenu, affiné dans sa forme, développé dans son champ d'application, renforcé ou nuancé dans son impact, bref rendu plus convaincant. Ce travail en duo est très important dans la relation pédagogique à venir : l'élève doit sentir que le professeur se met vraiment à son service et n'a d'autre but que de le conforter dans l'expression de sa pensée, dont il contribue à améliorer la formulation et la qualité argumentative. À ce point de vue, le rôle de facilitateur est essentiel. Il impose à l'enseignant une abnégation optimale : il ne devient crédible comme arbitre reconnu du dispositif de discussion que s'il se met en toute équité au service de chacun, avec la même équanimité dans le traitement des idées (y compris les plus provocatrices et les plus outrancières) et la même efficacité dans le perfectionnement logico-formel de leur expression. L'attitude idéale est donc la neutralité envers tous et la sympathie envers chacun.

Une fois le travail de reformulation achevé et le résultat entériné par l'intervenant, l'argument est acté, dicté au cahier, explicitement attribué à son auteur. Procéder de la sorte en faisant autant de tours de classe que nécessaires jusqu'à épuisement des arguments de la partie majoritaire.

Casser ensuite la logique sectaire de l'appartenance clanique à son groupe d'opinion et proposer aux membres de la minorité de prendre la parole au service de l'opinion majoritaire pour le cas " où ils auraient pu concevoir, justement en qualité d'opposants, un argument qui aurait échappé aux tenants de l'opinion ". Moment capital où commence à être substituée une finalité dialogique à la logique compétitive, où la controverse devient donc dialogue. C'est ici qu'aux plus perspicaces ou aux plus réceptifs peut être suggérée l'idée que le but de la conversation n'est peut-être plus " d'avoir raison ", mais de mûrir son opinion (cela crée un processus d'émulation réciproque). Procéder avec ces nouveaux intervenants comme précédemment, avec la même sympathie, mais en plus avec de la considération pour l'esprit d'ouverture dont témoigne le geste posé. Une fois la recherche achevée, faire relire tous les arguments par leurs auteurs, et faire apprécier l'ampleur et la diversité de l'ensemble de l'argumentaire ainsi rassemblé.

Même dispositif avec finale inversée : proposer la parole aux tenants de l'opinion majoritaire et solliciter leur collaboration. Faire relire et apprécier l'argumentaire mis au point.

Si nécessaire (c'est-à-dire si la pression compétitive ne peut être apaisée autrement), permettre une reprise de parole aux deux camps en toute équité (selon le même dispositif), en insistant sur l'idée fondatrice que l'essentiel n'est plus d'avoir raison. Donc faire formuler, affiner, puis acter les contre-arguments de la position majoritaire, puis les contre-arguments de la position minoritaire.

ANALYSE DES FACTEURS DÉTERMINANTS

L'analyse des facteurs déterminants d'une idée, d'une opinion ou d'un jugement a pour but d'en déceler l'origine et d'en expliquer la genèse, puis d'en vérifier la pertinence ou d'en apprécier la validité. Un facteur déterminant est un des éléments constitutifs du contexte - extérieur ou intérieur, passé ou présent - qui a généré l'orientation de l'opinion analysée. Contrairement à l'argument, le facteur déterminant n'a pas pour fonction de fonder une opinion, mais d'éclairer sa genèse et donc de se faire instrument de doute ou d'enquête à son égard.

Illustrons cette distinction par un exemple.

Opinion : Je suis pour la légalisation du cannabis.

Arguments :

- C'est moins nocif que le tabac qui est une drogue licite.
- Légaliser mettrait fin à la clandestinité et aux dangers/inconvénients qu'elle implique.
- Légaliser éradiquerait le marché noir, les trafics et une bonne part de la délinquance.
- La légalisation - en supprimant le plaisir de la transgression - ferait reculer la consommation.
- Etc.

Facteurs :

- Je suis moi-même consommateur.
- La dope coûterait moins cher au marché libre.
- Mon père est contre.
- Les jeunes, en général, sont pour.
- Tous mes copains fument.
- Ça fait râler les adultes.
- Etc.

Facteurs déterminants de la position majoritaire : donner la parole à tous les tenants de l'opinion majoritaire en leur demandant de découvrir le facteur (et de prendre conscience du contexte) qui est à l'origine de leur opinion. Procéder selon le même dispositif que dans l'analyse des arguments. Différence notable : ici, aucune collaboration ne peut être sollicitée chez les opposants. Si possible, faire apparaître l'importance du contexte circonstanciel immédiat : dans quelle mesure n'a-t-on pas été influencé sous le regard des autres, par la classe, par le cours, la présence du professeur, sensible aux arguments, à la sincérité, au ton de la voix, au leadership de certains, indisposés voire irrités par certains propos, certaines attitudes chez d'autres, etc. Une fois la recherche achevée, faire relire l'ensemble des essais d'investigation, en faire apprécier la diversité, et souligner l'acuité de certaines analyses.

Même disposition pour les facteurs déterminants de la position minoritaire.

Les conclusions personnelles appartiennent à chacun. L'aboutissement (provisoire) de ce travail critique collectif sera exprimé de façon personnelle dans un essai de synthèse :

Titre : " Sur le(s) chemin(s) de mon opinion seconde. "

1. Quelle était mon opinion première?
2. Que m'a apporté la confrontation des arguments?
3. Que m'a apporté l'analyse des facteurs déterminants en général en ce qui concerne mon opinion en particulier?
4. Quelle est mon opinion seconde?
5. Quelles conclusions je tire de cette expérience?

De mon opinion première à mon opinion seconde, quels chemins ai-je parcourus?